

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 138

présenté par

M. Hetzel, M. Wauquiez, M. Reiss, Mme Guégot, M. Breton, Mme Duby-Muller, M. Sturni, M. Quentin, M. Courtial, M. Straumann, M. Poisson, Mme Dion, Mme Marianne Dubois, Mme Grosskost, M. Cinieri, M. Foulon, M. Le Fur, M. Marc, Mme Dalloz, M. Tardy, M. Gérard, M. Teissier, Mme Nachury, M. Le Mèner, M. Tian, Mme Zimmermann, M. Abad, M. Myard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Perrut, M. Mathis, M. Gorges, Mme Levy, M. Schneider, M. Giran, Mme Poletti, Mme Lacroute, M. Furst, M. Goasguen, M. Chrétien, Mme Louwagie, M. Sordi, M. Kert, M. Debré, M. Dassault, Mme Genevard, M. Delatte, M. Gosselin, Mme Rohfritsch et M. Herbillon

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article institutionnalise la logique de « secondarisation » de l'enseignement supérieur. En effet, la notion de « continuité des enseignements » entre enseignement secondaire et supérieur s'oppose à l'essence même de l'enseignement supérieur français qui, à la différence de l'enseignement secondaire, postule de l'autonomie intellectuelle de ses étudiants pour leur dispenser des enseignements magistraux adossés à la recherche. Par ailleurs, l'enseignement supérieur n'a pas à renoncer son mode de diffusion libérale des savoirs pour pallier aux manquements de l'enseignement secondaire. D'après le même raisonnement, la notion de « spécialisation progressive des études » doit également être repoussée : les enseignements généraux sont dispensés par la filière générale de l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur ayant la charge des enseignements disciplinaires spécifiques. Ces dispositions du projet de loi pourraient ainsi faire du 1^{er} cycle universitaire un nouveau cycle d'enseignements généraux, simple passage vers le master, dans la continuité du lycée, en repoussant ainsi toujours à plus tard la spécialisation et l'employabilité des étudiants. La licence doit demeurer spécialisante et permettre une insertion professionnelle à sa sortie.